


FICHE DE MÉTADONNÉE

Nom usuel	POINTS FIXES ALTIMÉTRIQUES CATEGORIE 3
Classe	CAD_POINTFIXE_NIV_PFA3 (ID: 7775)
Thème(s) ISO	Développement territorial, cadastre foncier
Type de données	Point

Description	<p>Points fixes altimétriques de la mensuration officielle catégorie 3 (PFA3). Art. 46 à 48 de l'OTEMO.</p> <p>Ils sont matérialisés durablement sur le terrain, généralement par des repères scellés horizontalement ou verticalement et portant un numéro. Leurs fiches signalétiques sont disponibles sous forme de pdf à la Direction de l'information du territoire - Mensuration officielle.</p> <p>Toutes personnes à l'origine de travaux susceptibles de porter atteinte sous quelque forme que ce soit aux points fixes et aux signes de repérage, sont tenues d'en informer préalablement la Direction de l'information du territoire - Mensuration officielle et de suivre ses instructions.</p> <p>Loi cantonale sur les repères de la mensuration cadastrale E 1 46 article 4. Par ailleurs, toutes personnes constatant l'absence ou une détermination erronée d'un point sont priées d'en informer la Direction de l'information du territoire - Mensuration officielle afin de garantir l'intégrité du réseau.</p>
Aperçu	

Partenaire	DT - Département du territoire
Responsable	Direction de l'information du territoire
Contact	Romain Bauquis
Téléphone	+4122 546 72 05
Email	romain.bauquis@etat.ge.ch
Site internet	https://www.ge.ch/organisation/direction-information-du-territoire

Format disponible	CSV, GDB, GML, KML, SHP
-------------------	-------------------------

Mode de distribution Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)

Restrictions d'utilisation -

Date de mise à jour 01.11.2023

Fréquence de mise à jour Quotidienne

Méthode d'acquisition Selon l'attribut PROVENANCE

Précision Selon attributs PRECLAN et PRECALT

Echelle d'affichage 100 à 10000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
VALEUR	String	10	Type de calcul de la détermination planimétrique1 = moindre carré2 = polygonation3 = moyenne arithmétique4 = simple levé avec contrôle indépendant, ou, issu de condition géométrique et ayant obtenu une matérialisation fiabilisée5 = issu de condition géométrique6 = digitalisation	
NUMERO	String	7	Numéro	
DATEDT	Date	36	Date de dernier traitement	
PROVENANCE	String	25	Provenance de la donnée :- Terrestre (acquis sur la base de relevés terrestres ,chevillière, théodolite,...., à l'exception du nivellement géométrique ou de précision)- Digitalisation (acquis par digitalisation sur plan)- GNSS (acquis par observations GNSS uniquement)- Combiné GNSS/terrestre- Photogrammétrie- Nivellement technique et de précision- Autre- Orthophoto (acquis par l'intermédiaire de digitalisation sur orthophoto)	
PRECLAN	Double	8	Précision planimétrique en cm	
PRECALT	Double	8	Précision altimétrique en cm	
FIABPLAN	String	3	Fiabilité planimétrique	
FIABALT	String	3	Fiabilité altimétrique	
REGARD	String	20	Présence d'une protection du repère avec regard ou non	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://vector.sitg.ge.ch/arcgis/rest/services/Hosted/CAD_POINTFIXE_NIV_PFA3/FeatureServer
WFS	https://app2.ge.ch/tergeoservices/services/Hosted/CAD_POINTFIXE_NIV_PFA3/MapServer/WFSServer

Référence spatiale GCS_CH1903+

Etendue

1135200

2486118

2512889

1110452

Aspects légaux

Recueil systématique du droit fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-officiel.html>

Code Civil Suisse - Art. 950 - Mensuration officielle

Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) 211.432.2 - Art.6 -

Catalogue des données et couches d'information

Ordonnance technique sur la mensuration officielle (OTEMO) 211.432.21 -

Titre deuxième - Données

Manuel sur l'organisation de la mensuration officielle 93 - Tâches,
compétences et responsabilités liées à la MO 93

Recueil systématique genevois (RSG)

<http://www.ge.ch/legislation/>

Loi d'application du Code Civil Suisse et du Code des Obligations (LACCS)

E 1.05 - Art. 104 - Eléments de la mensuration officielle

Règlement sur le service du cadastre e 1.46.03 - Art. 6 - Données
cadastrales

Informations

complémentaires

https://www.ge.ch/parcourir#territoire_et_environment-cadastre_et_registre_foncier

Date de mise à jour de la métadonnée : 01.11.2023